



Commission thématique n°1

Gestion quantitative et qualitative de l'eau

Le lundi 21 janvier 2013 à Champagnole

ORDRE DU JOUR

1) Présentation des objectifs de travail de la commission

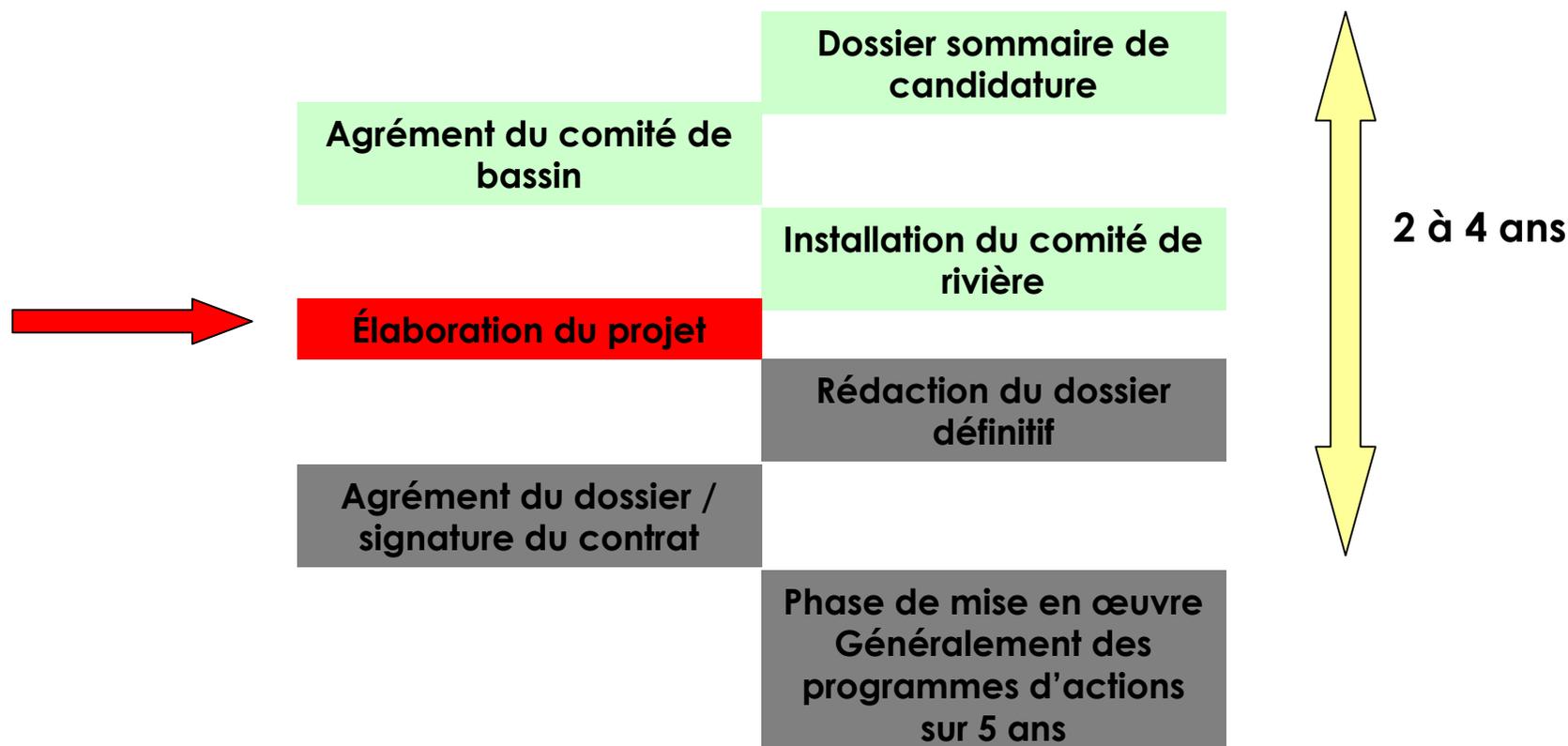
2) Etat des connaissances actuelles / Perspectives

3) Synthèse des perspectives de travail

Objectifs de travail de la commission

Rappel du contexte :

- Dossier sommaire de candidature = approuvé par le comité d'agrément le 2 juillet 2012
- Comité de rivière installé le 15 octobre 2012 : 62 membres, 1 Président et trois vice Président – installation de trois commissions de travail



Objectifs de travail de la commission

Rôle de la commission « Gestion quantitative et qualitative de l'eau » :

- Compléter l'état des connaissances, hiérarchiser le programme d'actions et valider les fiches actions.

Volet A – Reconquête de la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none">✓ <i>Maîtriser les pollutions agricoles diffuses</i>✓ <i>Maîtriser le traitement des eaux usées domestiques</i>✓ <i>Maîtriser le traitement des pollutions industrielles et autres substances dangereuses</i>
Volet C – Protection et gestion quantitative de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none">✓ <i>Garantir quantitativement la ressource en eau tout en préservant le bon fonctionnement des milieux aquatiques</i>✓ <i>Garantir qualitativement la ressource en eau</i>

**Socle de base : le programme d'action opérationnel territorial
(SDAGE 2010 – 2015)**

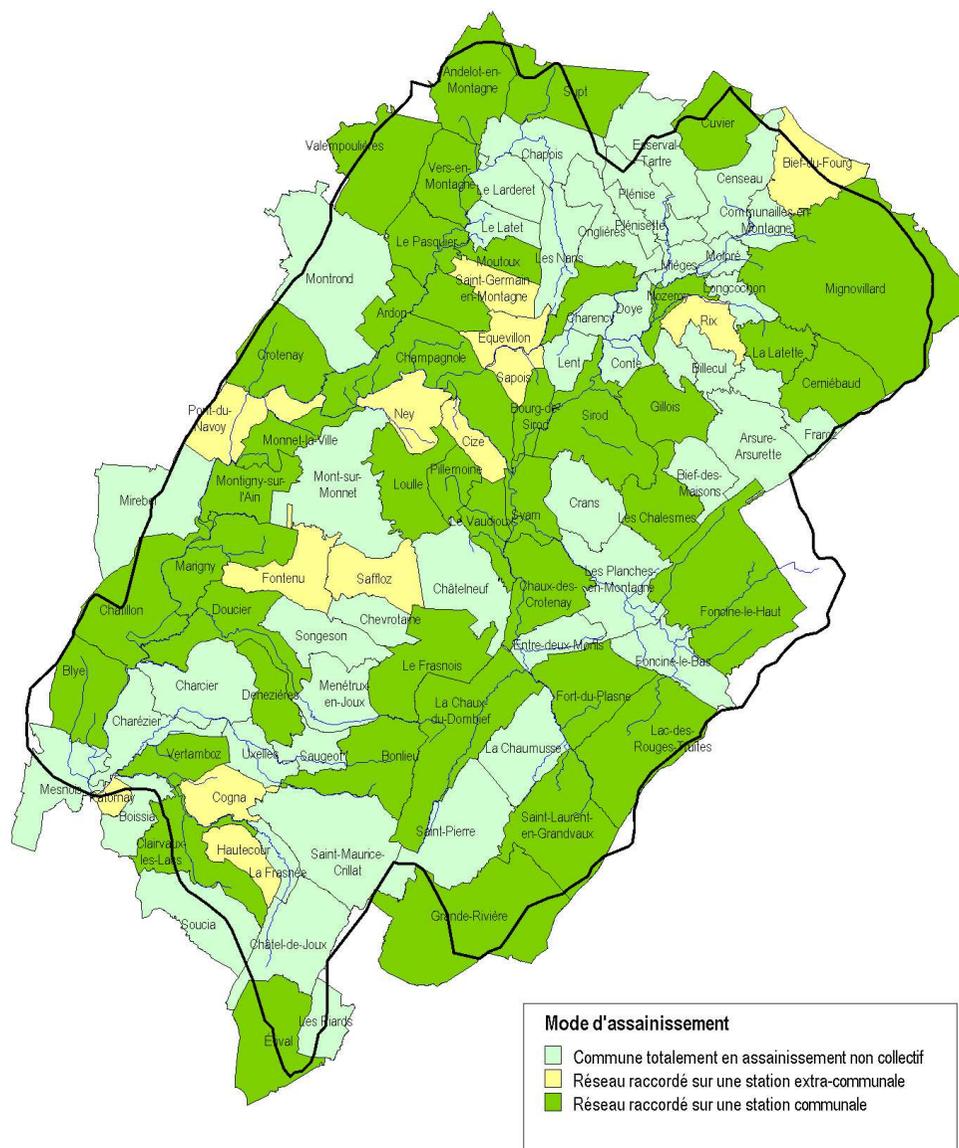
ORDRE DU JOUR

1) Présentation des objectifs de travail de la commission

2) État des connaissances actuelles / Perspectives

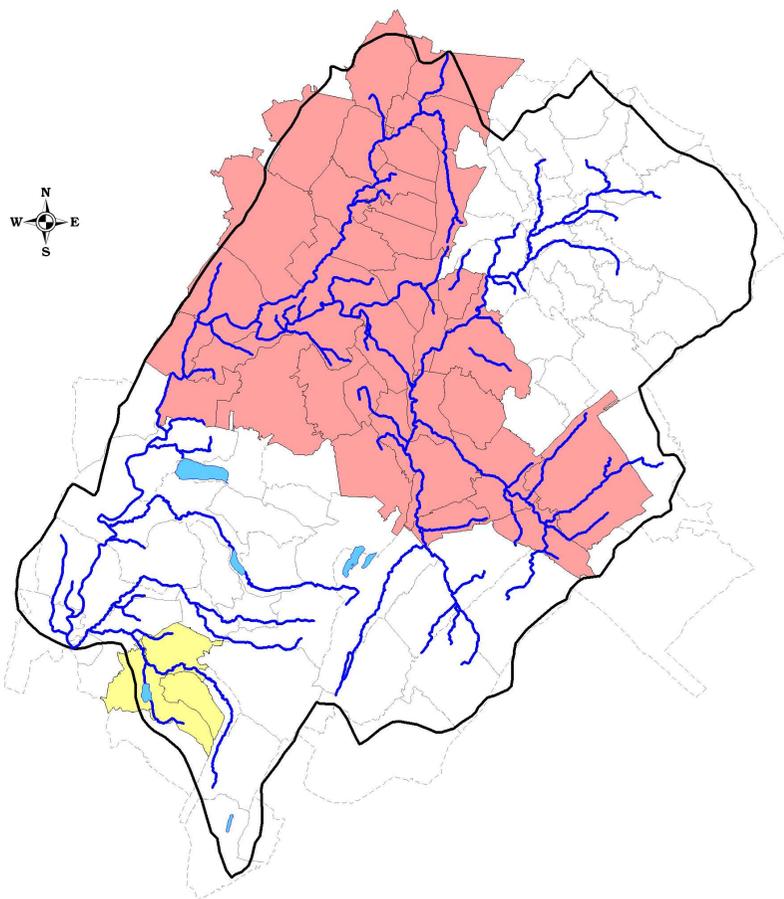
3) Synthèse des perspectives de travail

Connaissances sur la maîtrise des pollutions domestiques



- **47 communes** totalement en assainissement non collectif
- **43 communes** dont le réseau est raccordé à une station communale
- **13 communes** dont le réseau est raccordé à une station extra-communale

Connaissances sur la maîtrise des pollutions domestiques

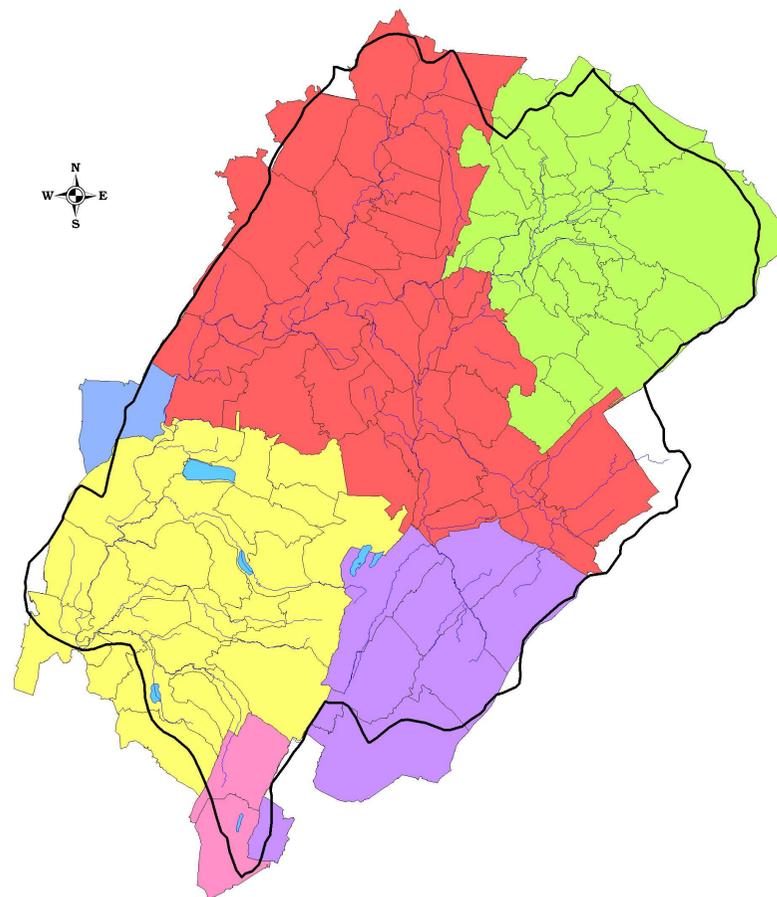


Compétence assainissement collectif

- Communauté de communes Champagnole / Porte du Haut Jura
- SIA de la Vallée du Drouvenant
- Compétence communale

0 7,600
kilomètres

Assainissement collectif :
1 CDC, 1 syndicat, les communes



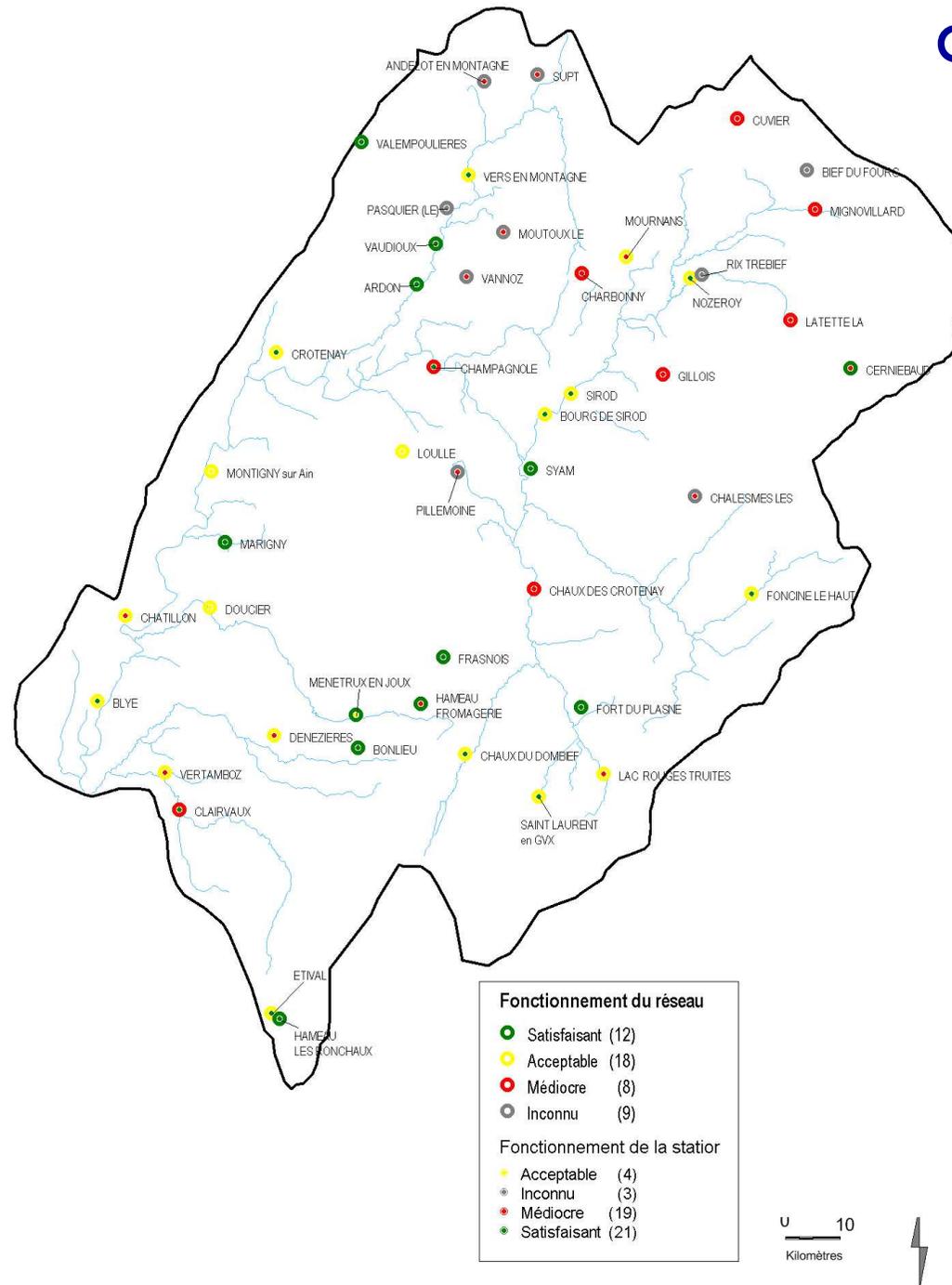
■ CC CHAMPAGNOLE PORTE DU HAUT-JURA (38)
■ CC PLATEAU DE NOZERROY (28)
■ CDC du Premier Plateau (1)
■ CDC Jura Sud (2)
■ CDC Pays des Lacs (26)
■ SM DU CANTON DE MOREZ (8)

0 10,00
kilomètres
Échelle : 1:221 800

Assainissement non collectif :
5 CDC et un syndicat mixte =
compétence contrôle et entretien

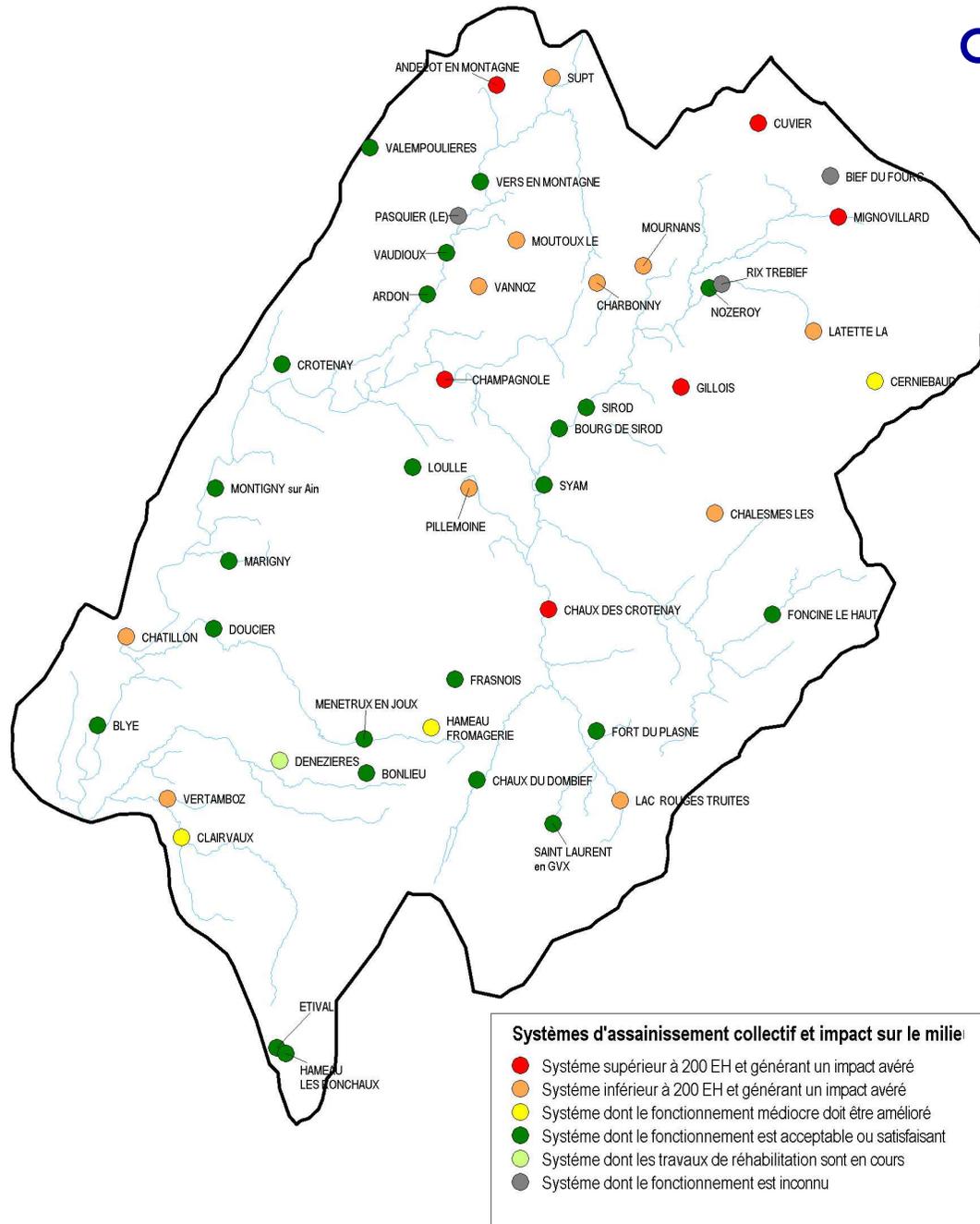
Connaissances sur la maîtrise des pollutions domestiques

Synthèse annuelle réalisée par le Conseil Général du Jura = **vision globale sur le territoire**



- Évaluation du fonctionnement du réseau
- et**
- Évaluation du fonctionnement de la station

Connaissances sur la maîtrise des pollutions domestiques



- 6 STEP > 200 EH ayant un impact avéré sur le milieu
- 11 STEP < 200 EH ayant un impact avéré sur le milieu
- 3 STEP dont le fonctionnement médiocre doit être amélioré
- 23 STEP dont le fonctionnement est acceptable / satisfaisant
- 3 STEP dont le fonctionnement est inconnu

Lien PDM du SDAGE

5 STEP « rouge » ciblée dans le PDM

5 STEP « orange » ciblée dans le PDM

Actions définies dans le PAOT réalisées, en cours de réalisation ou en cours de réflexion

Connaissances sur la maîtrise des pollutions domestiques

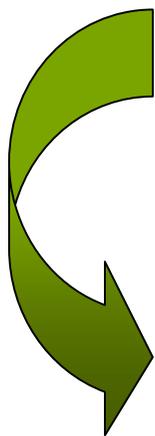
	Estimation du parc ANC	Nombre de contrôles de bon fonctionnement réalisés depuis la création du service	% d'installations contrôlées	Nombre de vidanges en 2011	Volume de matières de vidanges traitées (m3)	Correspondance en EH	Nombre de vidanges en 2012	Volume de matières de vidanges traitées (m3) en 2012
Communauté de Communes Champagnole	1 700	535	31,5	125	252	1125 EH	101	202
Communauté de Communes du Pays des Lacs	1172	669	57,1	69	136	621 EH		
Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy	800	Donnée non récupérée	Donnée non récupérée	Donnée non récupérée	Donnée non récupérée	Donnée non récupérée		
Communauté de Communes de Jura Sud	38	34	89,5	20 (sur l'ensemble du territoire de l'EPCI)		180 EH (sur l'ensemble du territoire de l'EPCI)		
Syndicat mixte de Morez	834	628	75,3	104 (sur l'ensemble du territoire de l'EPCI)		930 EH ((sur l'ensemble du territoire de l'EPCI)		
Total sur le territoire de l'Ain amont	4544	1866 (sans les données du Plateau de Nozeroy)	63,3 % (sans les données du Plateau de Nozeroy)					

Lien PDM du SDAGE

Absence d'actions définies dans le PAOT

Ce que l'on a sur cette thématique....

- Un état initial permettant d'avoir une lisibilité sur le fonctionnement des STEP
- Un outil existant pour hiérarchiser les actions sur l'assainissement collectif (cartes)
- Un territoire recouvert par des collectivités possédant la compétence SPANC (Entretien et contrôle)

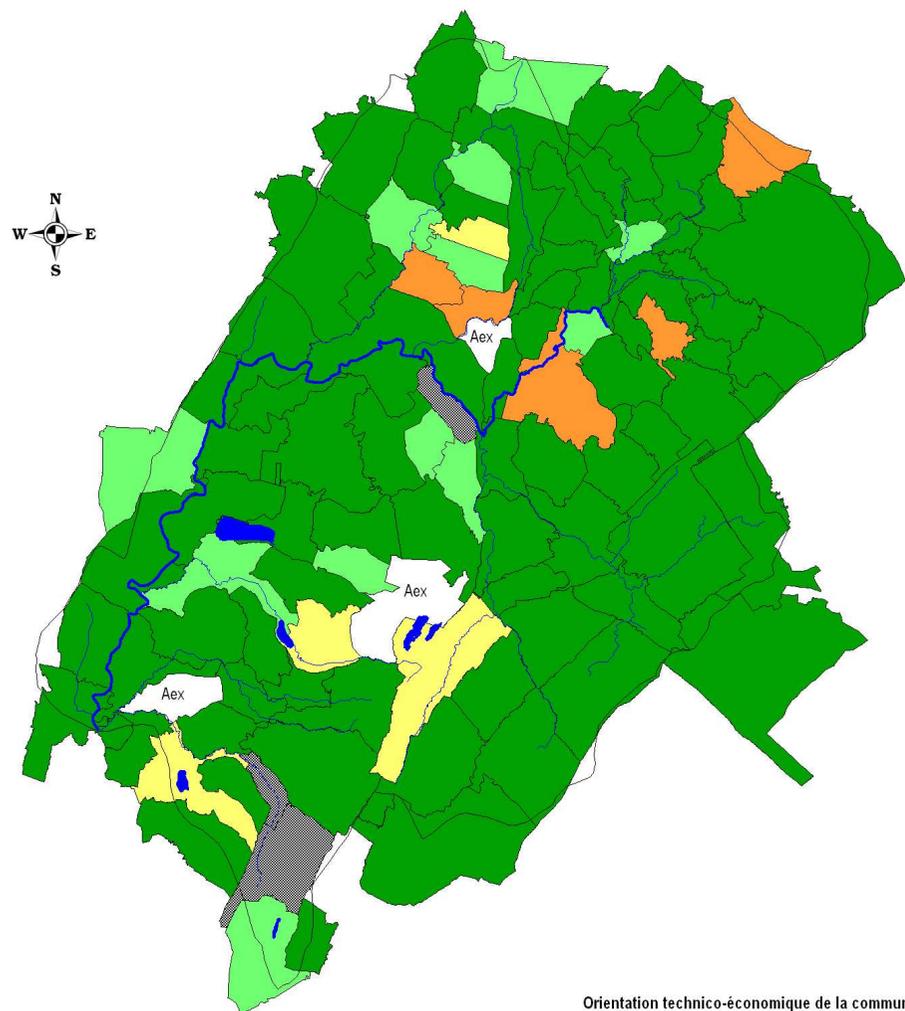


Organiser le porté à connaissance

Inciter les maîtres d'ouvrages à s'engager dans des actions

Définir une stratégie sur l'assainissement non collectif en lien avec les SPANCs

Connaissances sur la maîtrise des pollutions agricoles



Orientation technico-économique de la commune

- Bovins lait
- Bovins mixtes
- Non Renseigné
- Polyculture et polyélevage
- Polyélevage d'herbivores

Aex: Absence siège d'exploitation

Source: Agreste Franche-Comté - Recensement agricole 2010

- Principales données existantes : RGA 2010 (nombre UGB, nombre exploitations,...)

- Largement orientée vers l'élevage bovin (production de lait), présence de plusieurs porcheries

- Ensemble des communes situé sur l'AOP Comté / Morbier,

- De nombreuses exploitations ont réalisé ou se sont engagées dans un programme de mises aux normes des bâtiments d'élevage (environ 70% des UGB du territoire – chiffre CA 39)

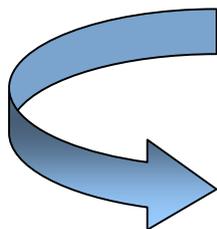
- Un PMBE sur le bassin de la source de la Papeterie

[Lien PDM du SDAGE](#)

**9 actions définies dans le PAOT :
actions en cours mais pas sur
l'ensemble du territoire visé par le
PAOT**

Maîtrise des rejets des coopératives laitières

- 22 coopératives laitières sur le bassin versant de l'Ain amont
- 14 possèdent une station d'épuration individuelle
- 8 sont raccordées à une station d'épuration



Un programme mené par la F.R.C.L = un rapport annuel édité sur le fonctionnement des STEP des coopératives laitières, sur les ouvrages raccordés à une station d'épuration collective,...

D'après le bilan 2011 : 4 rejets d'effluents peu ou pas maîtrisés

Lien PDM du SDAGE

11 actions définies dans le PAOT :

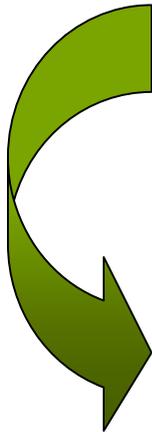
5 actions réalisées ou en cours de réalisation

6 actions concernent des contrôles prioritaires – État d'avancement ?

Perspectives de travail de la commission pour la maîtrise des pollutions agricoles

Ce que l'on a sur cette thématique....

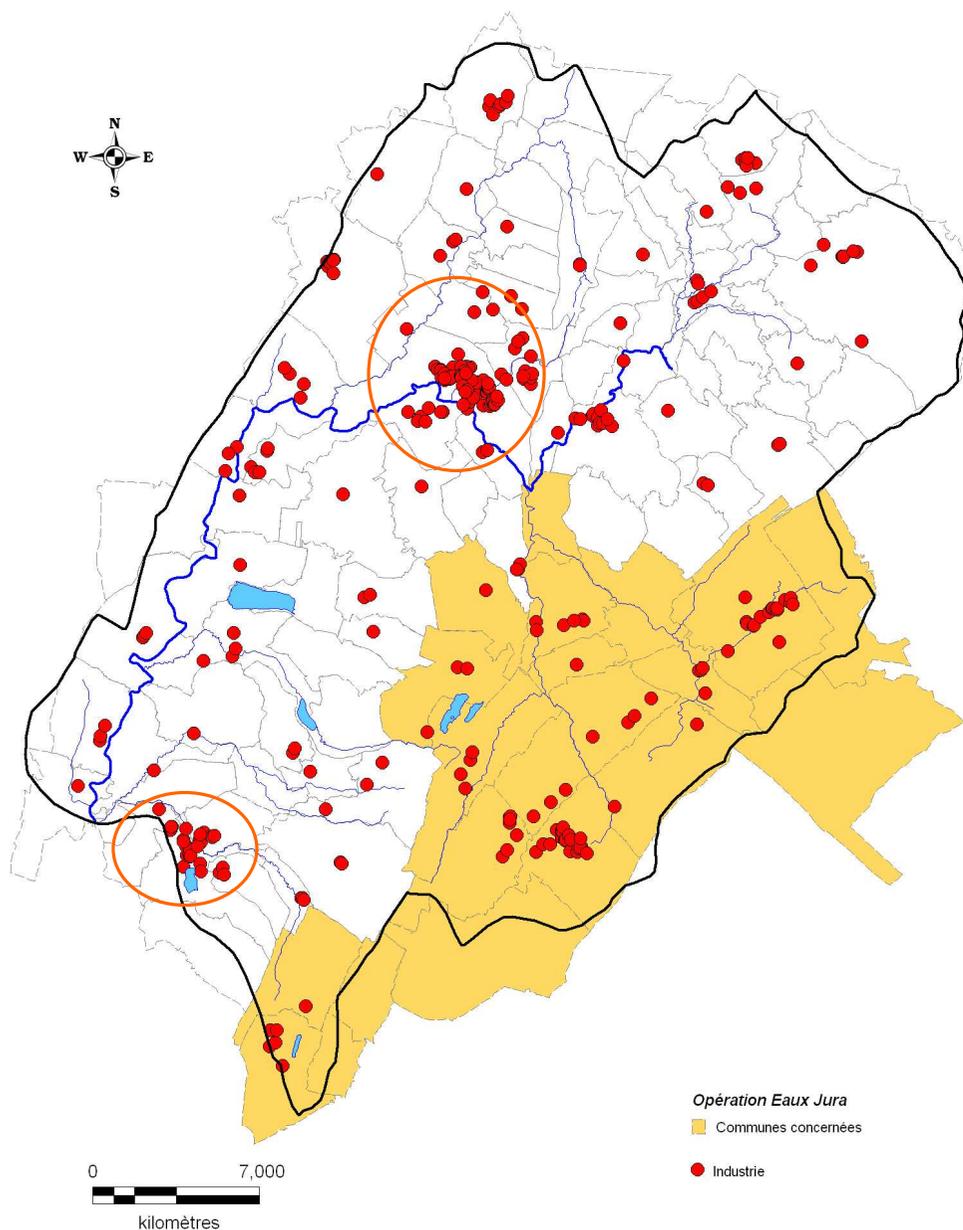
- Un état initial basé exclusivement sur les données du RGA 2010
- Absence de lisibilité sur ce qui a été fait et ce qu'il reste à faire
- Des compléments de connaissances à apporter sur le diagnostic agricole et les actions prioritaires à mettre en place
- Un programme spécifique mené sur la maîtrise des rejets des effluents des coopératives laitières (F.R.C.L)



Réaliser un diagnostic agricole plus poussé du territoire

Sur la base du diagnostic = avoir un programme d'actions hiérarchisé et partagé par tous

Connaissances sur la maîtrise des pollutions industrielles et autres substances dangereuses



- 51 ICPE soumises à autorisation, 134 ICPE soumises à déclaration

- Industries du bois, du métal et du plastique

- Opération collective « Eau Jura » sur le bassin de la Saine et de la Lemme (21 communes concernées)

- Peu de vision de l'impact des industries sur le reste du territoire



**Recherche de micropolluants
réalisée en 2004-2005 (DIREN,
FDPPMA, CSP)**

Lien PDM du SDAGE

**8 actions définies dans le PAOT : 3
actions réalisées et 5 actions dont
l'état d'avancement n'est pas connu**

Recherche de micropolluants 2004-2005 + 2006

Micropolluants organiques

* **Cours principal de l'Ain** : **HAP** (Ney, Syam, Champagnole + Montigny, Châtillon, Pont de Poitte), **PCB** (Montigny), **Pesticides** (Syam, Montigny), **Traitement bois et maïs** (Syam, Ney, Montigny, Châtillon), **solvants** (Champagnole)

* **Affluents** : **HAP** (Hérisson, Lemme), **PCB** (Angillon et Drouvenant), **solvants** (Hérisson, Angillon, Bief rouge et Lemme), **Pesticides** (Bief rouge, Hérisson)

Micropolluants minéraux

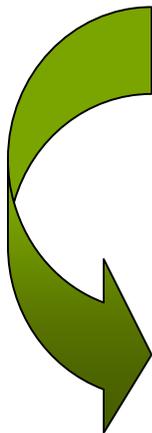
* **Cours principal de l'Ain** : **Arsenic** (Syam), **Zinc** (Champagnole et Ney)

* **Affluents** : **Arsenic** (Angillon, Bief d'Andelot, Bief rouge, Serpentine), **Cuivre** (Sirène, Hérisson, Drouvenant), **Nickel** (Bief d'Andelot, Bief rouge, Serpentine), **Chrome** (Drouvenant)

Perspectives de travail de la commission pour la maîtrise des pollutions industrielles et autres substances dangereuses

Ce que l'on a sur cette thématique....

- Un état initial basé sur les bases de données ICPE
- Des recherches des micropolluants datant de 2004-2006 = à réactualiser
- Des compléments de connaissances à apporter sur le diagnostic de l'impact des industries sur la qualité de l'eau et des sédiments
- Un programme spécifique mené sur la maîtrise des rejets industriels sur les bassins de la Saine et de la Lemme (PNRHJ)



Réaliser un diagnostic plus poussé sur l'impact des industries sur le milieu récepteur

Sur la base du diagnostic = avoir un programme d'actions hiérarchisé et partagé par tous

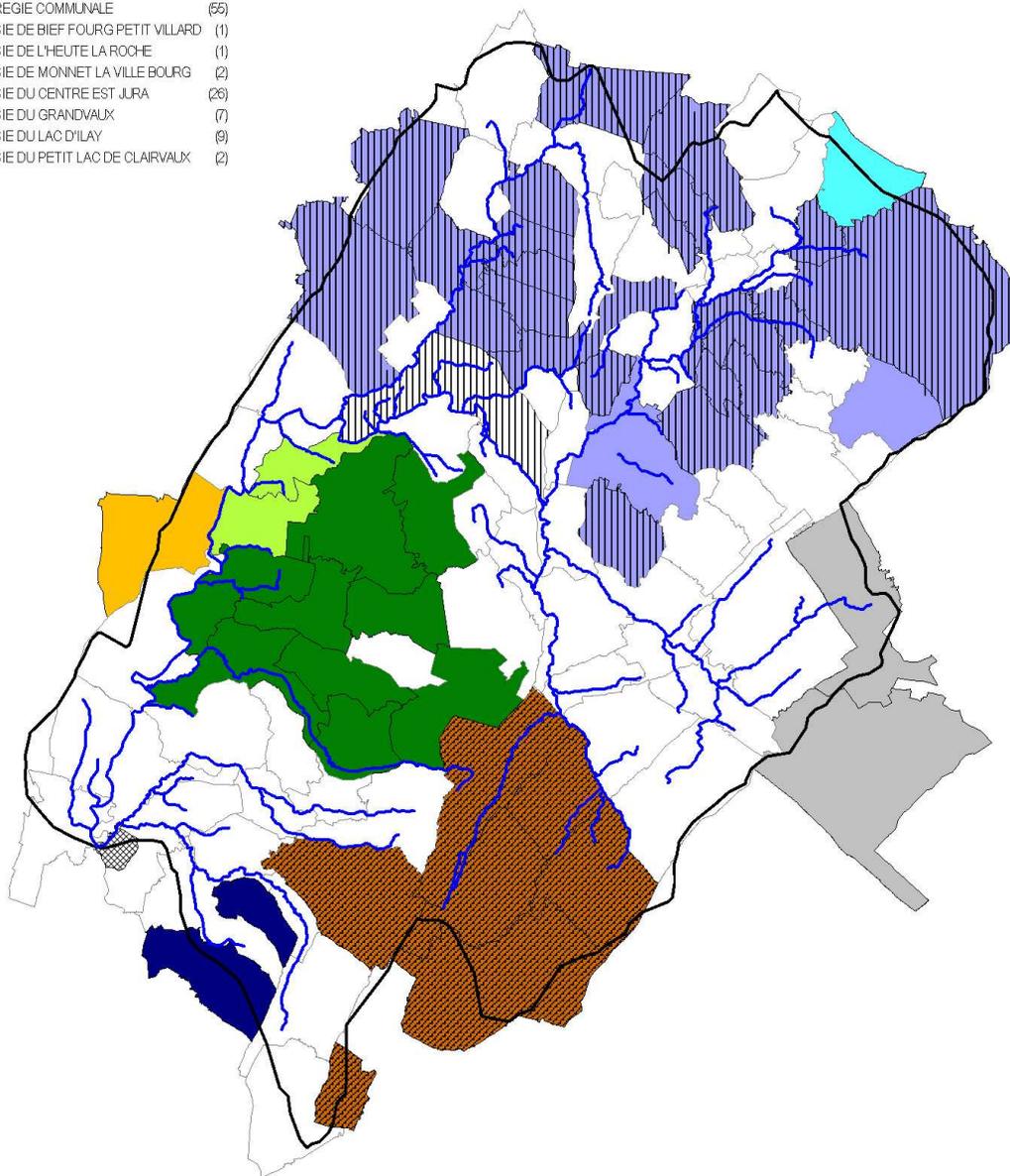
Connaissances sur l'alimentation en eau potable

Syndicat AEP production

▨	SM REGION DE VOUGLANS	(1)
▨	SM SOURCE DE L'ARCE	(7)
	SM SOURCE DE LA PAPETERIE	(26)

Gestionnaire AEP (Production et distribution)

■	Non renseigné	(2)
□	REGIE COMMUNALE	(56)
■	SIE DE BIEF FOURG PETIT VILLARD	(1)
■	SIE DE L'HEUTE LA ROCHE	(1)
■	SIE DE MONNET LA VILLE BOURG	(2)
■	SIE DU CENTRE EST JURA	(26)
■	SIE DU GRANDVALX	(7)
■	SIE DU LAC D'ILAY	(9)
■	SIE DU PETIT LAC DE CLAIRVALX	(2)



- 3 syndicats de production, 7 syndicats de production et distribution, 56 régies communales.

Principales ressources sollicitées :

Les lacs ; le karst et les alluvions

Mise en place des périmètres de protection de captages (en 2011):

61 captages : DUP établie

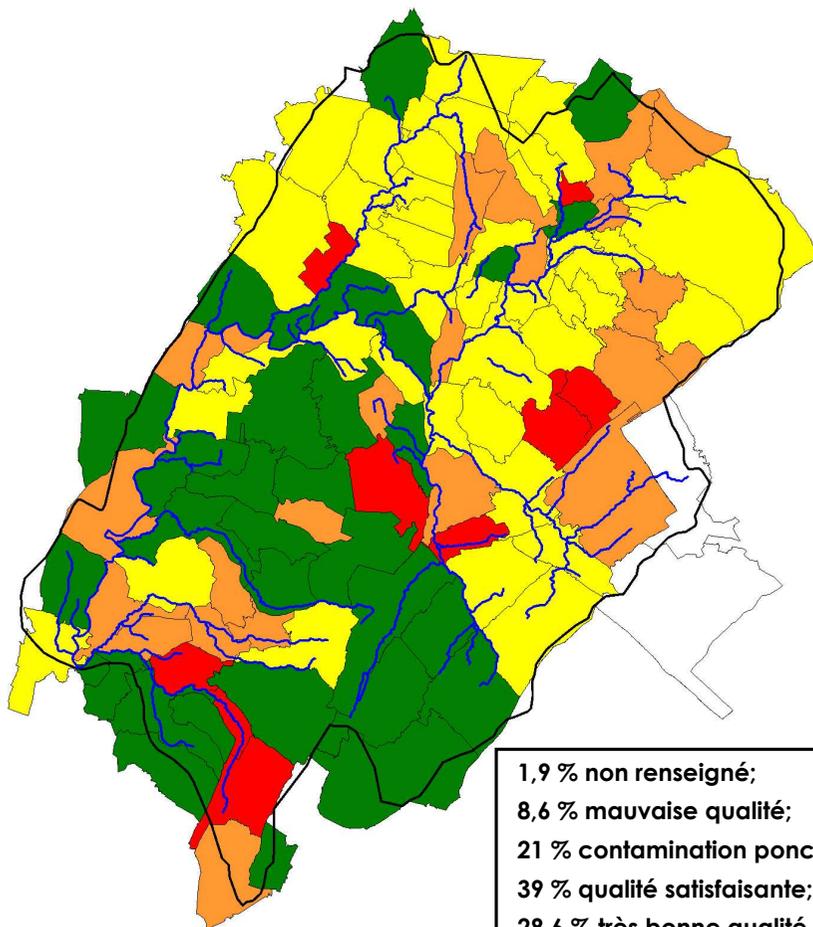
30 captages : procédure en cours

3 captages : procédure non engagée

Connaissances sur l'alimentation en eau potable

Qualité bactériologique de l'eau

Non renseigné	(2)
Mauvaise qualité bactériologique (taux de conformité compris entre 0 et 70%)	(9)
Contamination ponctuelle (taux de conformité compris entre 70 et 90 %)	(22)
Qualité satisfaisante (taux de conformité compris entre 90 et 95%)	(42)
Très bonne qualité (taux de conformité compris entre 95 et 100 %)	(30)

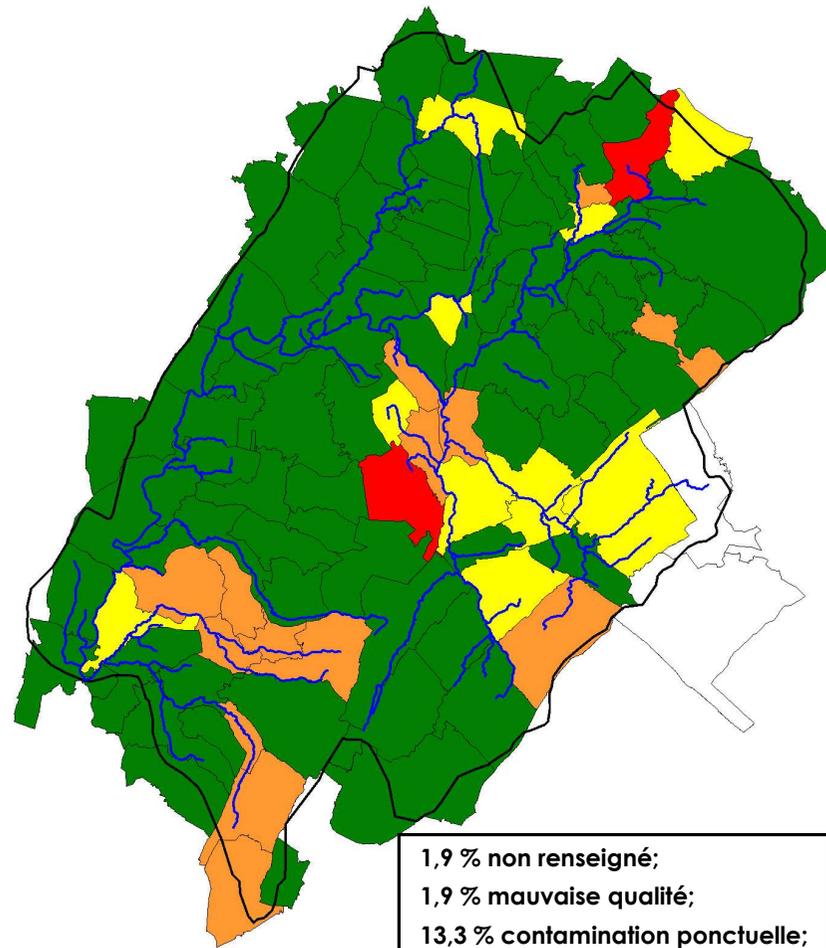


1,9 % non renseigné;
8,6 % mauvaise qualité;
21 % contamination ponctuelle;
39 % qualité satisfaisante;
28,6 % très bonne qualité.

0 10
Kilomètres

Qualité chimique de l'eau

Non renseigné	(2)
Mauvaise qualité (taux de conformité compris entre 0 et 70%)	(2)
Contamination ponctuelle (taux de conformité compris entre 70 et 90 %)	(14)
Qualité satisfaisante (taux de conformité compris entre 90 et 95 %)	(10)
Très bonne qualité (taux de conformité compris entre 95 et 100 %)	(77)

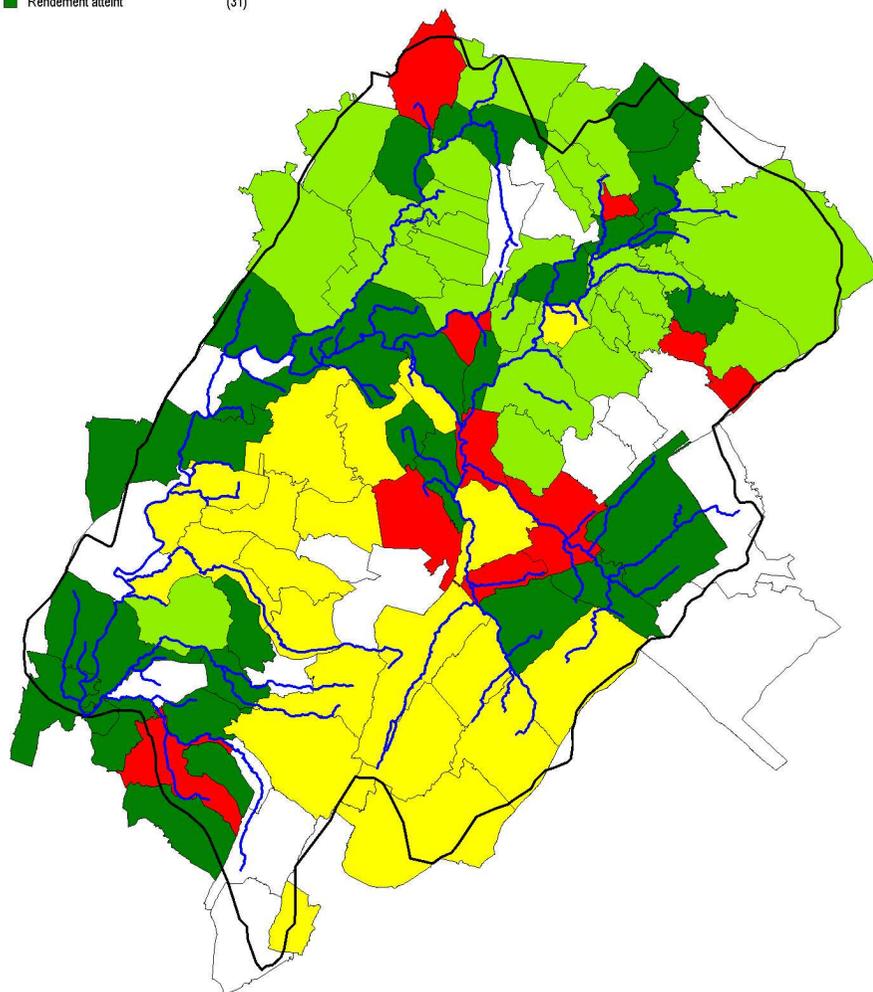


1,9 % non renseigné;
1,9 % mauvaise qualité;
13,3 % contamination ponctuelle;
9,5 % qualité satisfaisante;
73,3 % très bonne qualité.

0 10
Kilomètres

Atteinte du rendement défini par le décret de janvier 2012

■ Rendement non atteint à 2% près	(28)
■ Rendement non atteint entre 2 à 8 %	(20)
■ Rendement non atteint à plus de 8%	(9)
□ Non renseigné	(17)
■ Rendement atteint	(31)



0 10
Kilomètres



Décret du 12 janvier 2012

Obligation pour les collectivités territoriales d'améliorer leur rendement

Sur le bassin versant de l'Ain amont

- pour 29,5 % des collectivités le rdt défini par le décret est atteint;
- pour 26,7 % des collectivités le rdt n'est pas atteint à 2% près;
- pour 19 % des collectivités le rdt n'est pas atteint entre 2 et 8 %;
- pour 8,6 % des collectivités le rdt n'est pas atteint à plus de 8 %;
- pour 16,2 % des collectivités le rdt n'est pas connu.

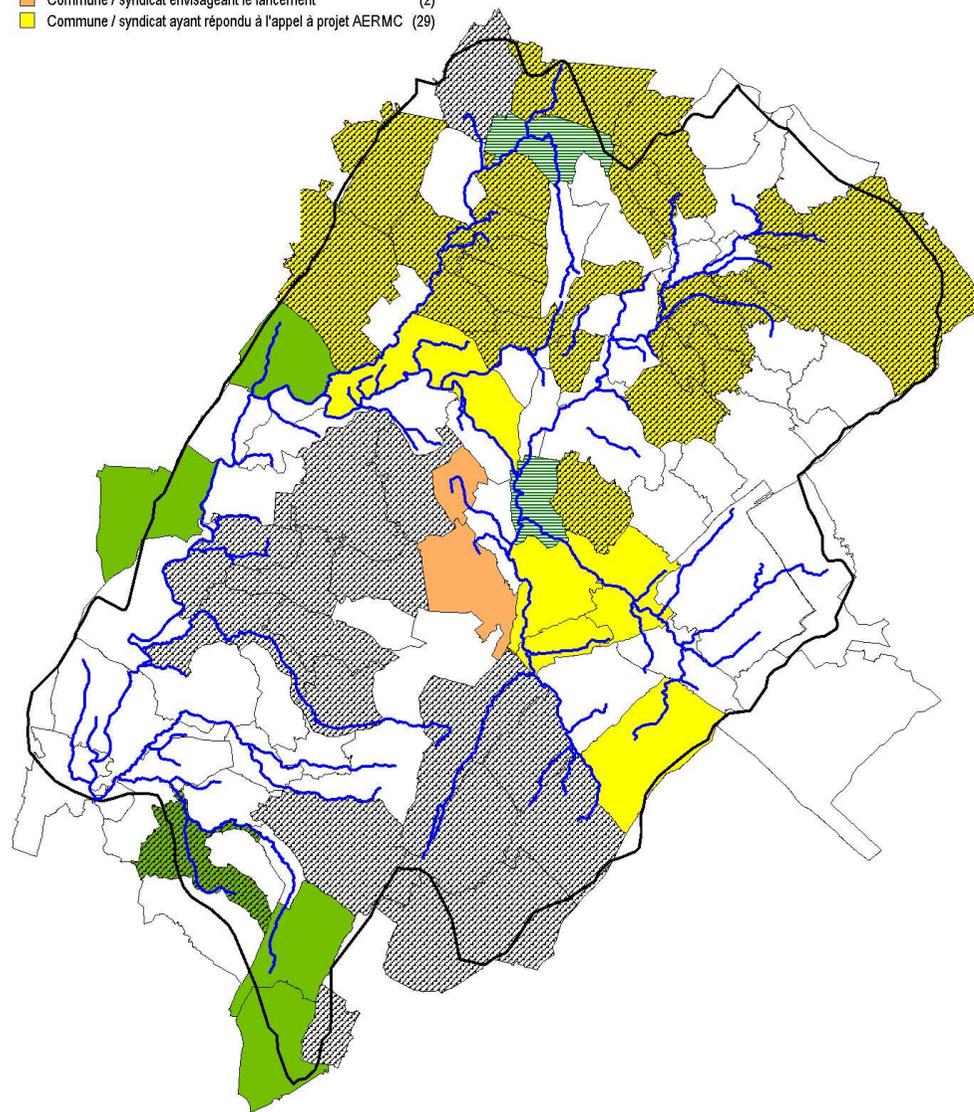
Etat de finalisation des schémas directeurs

- ▨ Schéma directeur finalisé en 2000 et avant (5)
- ▨ Schéma finalisé en 2007 et après (2)

Etat d'avancement des schémas directeurs

- Schéma lancé en 2012 (5)
- Commune / syndicat envisageant le lancement (2)
- Commune / syndicat ayant répondu à l'appel à projet AERMC (29)

Connaissances sur l'alimentation en eau potable



Le schéma directeur, un outil de programmation et de gestion :

- Améliorant le fonctionnement et la connaissance du réseau
- Permettant de définir un programme de travaux hiérarchisé garantissant l'approvisionnement durable en quantité et qualité
- Répondant à la réglementation

Sur le bassin de l'Ain amont

Schéma réalisé

- ▶ 39 % du territoire possède un schéma finalisé en 2000 et avant
- ▶ 2 % du territoire possède un schéma finalisé en 2007 et après

Actuellement

- ▶ 4,8 % du territoire a lancé un schéma en 2012
- ▶ 2 % du territoire envisage d'en lancer un
- ▶ 28 % du territoire a répondu à l'appel à projet de l'AERMC
- ▶ **+ de 50 % du territoire ne possède pas de schéma**

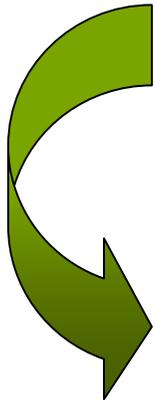
0 10
Kilomètres



Perspectives de travail de la commission pour l'alimentation en eau potable

Ce que l'on a sur cette thématique....

- Un état initial basé sur les données de l'ARS (un rapport de synthèse prochainement disponible) qui permet de cibler les problèmes qualitatifs
- Un état d'avancement sur l'engagement des collectivités dans un schéma directeur
- Une connaissance approximative des rendements
- Un manque de lisibilité sur les actions prioritaires à mettre en place



**S'appuyer sur les résultats des études en cours
(schéma départemental pour l'alimentation en eau
potable, définition des ressources stratégiques)**

**Inciter les collectivités à s'engager dans une réflexion
sur la mise en œuvre d'actions prioritaires adaptées à
chaque structure**

ORDRE DU JOUR

1) Présentation des objectifs de travail de la commission

2) État des connaissances actuelles / Perspectives

3) Synthèse des perspectives de travail

Synthèse des perspectives de travail

Maîtrise des pollutions domestiques

↘ Bonne lisibilité des problématiques induites par les pollutions domestiques = à priori pas de besoins complémentaires en terme d'acquisition de données

↘ S'appuyer sur la carte élaborée par le Conseil Général du Jura pour définir les actions prioritaires à mettre en place;

↘ Organiser le porté à connaissances auprès des collectivités concernées = **définir une stratégie et un planning de travail** ;

↘ Pour l'assainissement non collectif, poursuivre les visites et les vidanges

↘ D'AUTRES ATTENTES DE LA PART DE LA COMMISSION ?

Maîtrise des pollutions diffuses agricoles

↘ Nécessité d'avoir une meilleure lisibilité sur la thématique agricole = réalisation d'un diagnostic agricole plus poussé aboutissant à un programme d'actions hiérarchisé = **cahier des charges adapté au secteur et aux problématiques présentes (réunion comité technique février - mars)**

↘ Poursuivre la maîtrise des rejets des laiteries dans le cadre du programme porté par la F.R.C.L

↘ D'AUTRES ATTENTES DE LA PART DE LA COMMISSION ?

Synthèse des perspectives de travail

Maîtrise des pollutions industrielles et autres substances dangereuses

↘ Nécessité d'avoir une meilleure lisibilité sur cette thématique (hors bassins de la Saine et de la Lemme) = mettre en place un réseau de points de mesures permettant de faire le lien avec les industries présentes = **comité technique pour définir ces points**

↘ Nécessité de compléter l'état d'avancement du programme de mesures sur cette thématique

↘ Nécessité de travailler avec les industriels sur certains secteurs (Champagnole, Clairvaux,...) = s'appuyer sur l'exemple du PNRHJ

↘ D'AUTRES ATTENTES DE LA PART DE LA COMMISSION ?

Synthèse des perspectives de travail

Assurer une eau de qualité et en quantité suffisante de manière durable pour l'alimentation en eau potable

↘ Nécessité d'avoir une meilleure lisibilité sur cette thématique = s'appuyer sur les études en cours (SDAEP, bilan de l'ARS, études sur les ressources stratégiques)

↘ Inciter les collectivités territoriales à s'engager dans une réflexion sur la mise en œuvre d'actions prioritaires adaptées à chaque structure = **définir une stratégie et planning de travail**

↘ D'AUTRES ATTENTES DE LA PART DE LA COMMISSION ?